



Date d'affichage : 06/02/2026

Date de convocation : 21/01/2026

Nombre de membres :

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 1

Délibération n° 2026-02

CONVENTION ESPACES VERTS

Le 28 janvier 2026 à 20h30.

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.

Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mr BESANÇON Geoffroy, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mme PERREE Edwige, Mme HAMELIN Jocelyne.

Mr MENARD Bruce donne procuration à Mr LEBOYER Hugues.
Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Mr GAUCHET Bruno.

Mme PERREE Edwige a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION ESPACES VERTS

Madame le Maire présente le devis pour la prestation des espaces verts pour l'année 2026 :

- Société OXALIS pour un montant de 16 572,00 € TTC

Mme le Maire indique que les ajustements faits au cours de l'année 2025, sont pris en compte dans le contrat 2026 sans augmentation du tarif.

Le contrat pour 2027 devra être discuté en septembre 2026.

Il est proposé de retenir le devis n° 041/01/26 de la Société OXALIS pour un montant de 13 810 € HT soit 16 572,00 € TTC, et d'autoriser Mme le maire ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE DE RETENIR LE DEVIS 041/01/26 DE LA SOCIETE OXALIS POUR UN MONTANT DE 13 810 € HT SOIT 16 572 € TTC ET AUTORISE MME LE MAIRE OU SON DELEGATAIRE À SIGNER TOUTE PIECE NECESSAIRE À L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION.

Certifié exécutoire après transmission
à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance
Mme PERREE Edwige

Pour extrait conforme
Le Maire,
Mme FIEFFÉ Patricia

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le

ID : 014-211406749-20260128-DELIB_2026_2-DE

Berger
Levrault

